



# La Lettre de la Municipalité

septembre 2025

## Edito

Chers habitants,

Nous sommes heureux de vous adresser le nouveau numéro de la Lettre de la Municipalité.

Cette publication trimestrielle nous permet de vous communiquer des informations concernant votre commune pour que Rosay sur Lieure reste un lieu de vie agréable et dynamique.

Si vous avez des suggestions de thèmes à aborder, n'hésitez pas à nous en faire part.

Bonne lecture à tous et à toutes.

## Les Manifestations 2025

- 5 octobre : Repas des aînés
- 2 novembre : Vide dressing et jouets
- 14 décembre : Arbre de noël

Retrouvez-nous sur [www.rosaysurlieure.fr](http://www.rosaysurlieure.fr)  
sur [Panneau Pocket](#) et sur [Facebook](#)



## Etat-Civil 2025

### Naissances :

- 12/08 : Marceau HEUDIER
- 14/08 : Nino DUHAMEL

C'est la  
**Rentrée** des associations...

Comme chaque année, nos associations communales font leur rentrée et vous proposent de les rejoindre le temps d'un après-midi ou d'une soirée.

### Le club des Aînés

Tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis du mois, les aînés se réunissent à la salle des fêtes le temps d'un après-midi pour jouer à des jeux de société (*cartes, scrabble...*) et partager un goûter. Des sorties sont organisées dont certaines en partenariat avec les amis du club du Pays Lyonsais.

### G.R.S.

Tous les jeudis, Sophia ALVES-CERDEIRA propose des cours de Gymnastique Rythmique pour les 6/12 ans de 17 h 30 à 19 h 30 à la salle des fêtes.

### CrossFit'ness Club

Damien JOLY propose des activités sportives de remise en forme variées : Training, hiiit, fitness, abdos... le lundi de 19 h à 20 h et le jeudi de 19 h 45 à 20 h 45 à la salle des fêtes.

SECONDE MAIN

SALLE DES FÊTES ROSAY SUR LIEURE

Vêtements, chaussures, accessoires  
Bébés, enfants, adultes et jouets

Organisé par le Comité des fêtes !!!

VIDE DRESSING

Donne une seconde vie à tes vêtements !

LE DIMANCHE 2 NOVEMBRE 9H-17H

ENTRÉE LIBRE

2€ LA TABLE  
Réservation au 0679788255

JOUETS

Ne pas jeter sur la voie publique

## Votre commune vous aide...

### Aide sportive et culturelle

La commune, afin d'aider les jeunes à pratiquer une activité extra-scolaire, verse 40 € par an et par enfant (*de 6 ans à 18 ans*) sur présentation d'une facture. En cas de première demande, un R.I.B. est à joindre.

### Aide restauration scolaire

La commune rembourse aux familles la somme de **0.95 € par repas pour les enfants scolarisés à l'école de Charleval.**

Les originaux des factures doivent être déposés au secrétariat de Mairie accompagnés d'un R.I.B. pour la première demande de remboursement.

*Attention, les factures de juin/juillet doivent être déposées à la Mairie avant le 31 décembre.*



### Le recensement militaire

Tout Français doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie (*ou du consulat s'il habite à l'étranger*).

C'est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (*brevet des collèges, BAC, conduite accompagnée, permis de conduire...*).

**Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3<sup>ème</sup> mois qui suit celui de l'anniversaire.**

### Recensement et inscription sur la liste électorale

Dès vos 18 ans, vous êtes inscrit automatiquement sur la liste électorale de la commune que vous avez indiquée lors de votre recensement citoyen.

### Conseillère Numérique

Lucie ROBERT, Conseillère numérique, continue de vous proposer d'assister gratuitement aux ateliers à la Mairie pour prendre en main un équipement informatique, envoyer, recevoir et gérer vos courriers, faire vos achats sur internet, consulter tous les sites des administrations (*impôts, améli...*).

Prochains rendez-vous :

- lundi 6 et 20 octobre
- lundi 3 et 17 novembre
- lundi 1<sup>er</sup> et 15 décembre
- lundi 5 et 19 janvier 2026

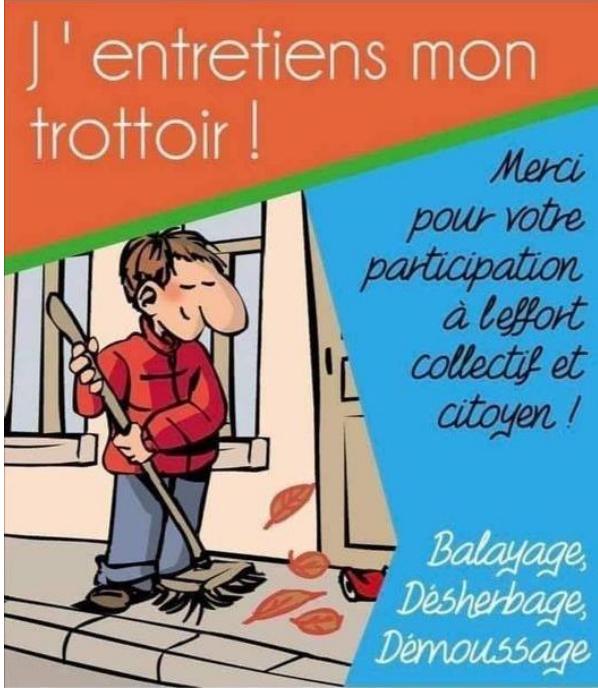
### Réouverture de la chasse

La réouverture de la chasse est programmée le **28 septembre 2025**.

Pour votre sécurité, pensez à consulter le calendrier de chasse. Scannez le QR Code ou rendez-vous sur :

[www.onf.gr/+/2363](http://www.onf.gr/+/2363)





Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants.

Chaque riverain a la responsabilité de maintenir son trottoir et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation afin d'éviter les éventuelles chutes dues à la présence de feuilles humides, neige ou verglas et de permettre la circulation des piétons.

Il est donc nécessaire de réaliser différents types d'entretien :

- ✓ le désherbage ;
- ✓ le balayage des feuilles et autres détritus ;
- ✓ le nettoyage de la neige et du verglas ;
- ✓ la prévention des accidents avec la mise en place de sel, de sable...

### Qu'en est-il des arbres et des haies ?

Chaque riverain doit élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure de voies publiques ou privées, de manières à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachant pas les panneaux (*y compris la visibilité en intersection de voirie*).



Si vous souhaitez voter lors des prochaines **élections municipales**, pensez à vous inscrire sur les listes électorales.

Pour vous inscrire, il vous faudra votre pièce d'identité (*CNI ou passeport*) et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Pour vérifier, que vous êtes inscrits sur la liste électorale de votre commune ou vous inscrire : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/>

### Des changements sont à noter dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Les listes doivent désormais être paritaires et respecter une alternance femme/homme.

Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter ou supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation possible au cours du vote.



# Zoom en images sur les manifestations

Repas partagé  
& Spectacle de rue



13 juillet 2025